

La grande décoration de la Légion d'honneur



Grands aigles de la Légion d'honneur du maréchal Lannes (1769-1809) et de Jean-Etienne-Marie Portalis (1746-1807)

Or et émail

Achat du Musée, 1980, Inv. 07506

Dépôt Alma Frc, « collection Alexandre Moura », 2012

Le 21 pluviôse an XIII (10 février 1805) avait lieu la première cérémonie de remise de la grande décoration de la Légion d'honneur, actuelle dignité de grand'croix.

Instituée le 9 prairial an X (29 mai 1802), la Légion d'honneur n'est initialement dotée d'aucun insigne. Il faut attendre la proclamation de l'Empire pour que Napoléon fixe par le décret du 22 messidor an XII (11 juillet 1804) la forme de la décoration. Exclusivement portée à la boutonnière, la Légion d'honneur n'est composée que d'« aigles », dont la matière, or ou argent, permettait de distinguer les grades des légionnaires. Dès juillet 1802, le général Mathieu Dumas avait proposé d'établir, pour les grands officiers, une plaque accompagnée d'un cordon passé à l'épaule auquel serait suspendu la décoration. Cette référence, trop similaire aux ordres d'Ancien Régime, essuya le refus de Napoléon.

Après le sacre, la nécessité pour l'Empereur de créer un insigne spécifique aux grands officiers devient pourtant une évidence. Ces derniers avaient en effet pu jalouser les insignes portés par les nombreux dignitaires étrangers présents lors de la cérémonie. Par ailleurs, Napoléon espérait encore pouvoir régler les différents conflits européens par la voie diplomatique ; la mise en conformité des insignes de la Légion d'honneur avec les codes européens était essentielle pour de futurs échanges de décorations.

Le décret du 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805) instituait donc la « grande décoration » limité à 60 titulaires, hors étrangers et membres de la famille impériale.

Les deux insignes présentés ici correspondent au modèle réglementaire fidèle au décret du 30 janvier. Ils sont suspendus à « un ruban rouge passant de l'épaule droite au côté gauche » et accompagnés d'une plaque brodée sur le côté de l'habit et de l'aigle d'or toujours portée à la boutonnière.

Symbole de l'universalité de l'ordre, ouvert tant aux militaires qu'aux civils, ces grands aigles sont respectivement ceux de Jean Lannes, l'un des maréchaux les plus proches de l'empereur, surnommé « l'Ajax français » par ses troupes, et de Jean-Etienne-Marie Portalis, l'un des pères du Code Civil. Ils font tous deux partie de la première promotion des grands aigles de 1805 et reçurent leurs insignes lors de la première cérémonie, le 10 février 1805.

D'une grande rareté, ces deux décorations, dites du « premier type » n'ont pas été transformées suite à la décision de Napoléon, en 1806, de sommer les insignes de la Légion d'honneur d'une couronne.

Appelée ensuite « *grand cordon* » puis « *grand aigle* », la grande décoration devient grand'croix par l'ordonnance royale du 26 mars 1816 qui fixe les grades et dignités de la Légion d'honneur tels qu'ils existent encore de nos jours.

Ces deux insignes sont aujourd'hui exposés dans les vitrines consacrées au Premier Empire de la salle de la Légion d'honneur qui ouvre à nouveau ses portes en ce mois de février, après plusieurs mois de travaux de rénovation.